

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 AVRIL

LA DÉCLARATION

Grâce à la Déclaration des Droites, le contribuable saura que les républicains, en même temps qu'ils prétendent avoir tous les droits, entendent avoir tous les profits.

Ils entendent « être à l'aise dans la commission » où l'on fabrique le budget, ainsi que l'a déclaré, dans un accès de naïve satisfaction, M. Pelletan.

La Déclaration s'adresse très heureusement au contribuable qui a nommé l'opposition dans la conviction que le contrôle était devenu une nécessité.

Pas de contrôle ! répondent les républicains. — Notre majorité est la souveraine maîtresse des deniers publics et fixe le chiffre des contribuables qui lui convient.

Pas de contrôle ! La majorité est à ce point souveraine qu'elle se contrôle elle-même.

C'est là le progrès que la démocratie a fait faire au principe de gouvernement.

Le « souverain » fixe seul les dépenses, taxe seul les revenus, vérifie seul les comptes.

Il n'admet personne dans le contrôle. C'est prodigieux !

Au reste, les républicains se promettent pour cette année une véritable débauche d'impôts et d'emprunts.

Les diverses fractions de la Majorité-Souveraine-Absolue annoncent déjà qu'il résulte d'un accord entre elles que l'on n'économisera que les crises ministérielles.

Les opportunistes rentrent bannières déployées dans cette commission et disent déjà que la maison est à eux et que Ferry le fera prochainement connaître. Ils ont, en propre, plus de la moitié des membres de la commission. De plus, les radicaux se seraient engagés à être très sages. C'est pour cela qu'on a élargi un peu leur part. Ils ne sont aussi nombreux que parce qu'ils ont juré d'être aussi opportunistes que M. Rouvier.

Ce qui rassure un peu les radicaux, c'est que l'opposition ne sera pas là pour propo-

ser de vraies économies et vérifier les additions.

« Les républicains seront à l'aise », sans contrôle.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LA COMMISSION DU BUDGET

Un certain nombre de la commission du budget appartenant à l'extrême-gauche, à la gauche radicale et aux indépendants se sont réunis hier à une heure dans l'un des bureaux de la Chambre, afin d'arrêter une ligne de conduite au sujet du projet de budget pour 1888, présenté par M. Dauphin, ministre des finances.

L'avis qui a prévalu est de rejeter purement et simplement ce projet de budget.

Nous lisons dans la France militaire :

« Pour défendre sa politique, M. Jules Ferry ne recule devant rien. Etablir une comparaison entre l'Algérie et le Tonkin, au point de vue des intérêts de la métropole, constitue une énormité doublée d'une ineptie.

» Pourquoi M. Jules Ferry, qui porte le Tonkin dans son cœur, n'irait-il pas, après avoir quitté l'Algérie, terminer sa villégiature sur les bords du fleuve Rouge ? Il nous dira à son retour — si jamais il a lieu — ce que peut bien avoir de commun une colonie riche et salubre, située aux portes de la France, avec un pays lointain, pauvre, inconnu et pestilentiel.

» M. Jules Ferry oublie que dans sa situation, le silence pour lui est d'or.

M. Antoine est venu voir son jeune fils, qui est élève de seconde au collège Louis-le-Grand et qui doit aller passer les vacances de Pâques près de sa mère, à Metz. L'honorable député est descendu au Grand-Hôtel. Il est resté à Paris quelques jours, pendant lesquels il a consulté ses amis sur le meilleur parti à prendre en présence de

l'expulsion dont il a été l'objet.

M. Antoine et son fils ont quitté Paris hier, allant vers la frontière.

Les nouvelles étrangères commencent à préoccuper de nouveau le public. Notre amie la Russie refuse de participer à l'Exposition de 1889.

L'Italie, notre amie, notre enfant, a conclu une alliance avec notre notre ennemie l'Allemagne et l'Autriche sa vassale; son ministère reconstitué après un mois de tiraillements compte parmi ses membres principaux M. Crispi, connu par sa haine invétérée contre la France.

Les républicains français toujours naïfs croyaient avoir en lui un ami; ils parlaient ces jours-ci d'alliance latine élaborée sous son influence. « Chimères ! déclare M. Crispi lui-même à un correspondant du *Berliner Tageblatt*; comme s'il y avait chez nous un parti de ce genre ! Les Français peuvent crier ce qu'ils veulent, nous sommes trop pratiques pour rechercher leur alliance ! »

L'Allemagne s'efforce d'engager la Russie dans le conflit bulgare et d'exciter l'imprudence et l'étourderie française. La Russie se tient sur ses gardes malgré toutes les tentations qui lui sont offertes; la France aura-t-elle la même sagesse ? Le général Boulanger continue ses réclames à la Géraudel. Il fait vendre ou laisse vendre des publications illustrées, des chants patriotiques où il est appelé le *général Revanche*.

INCIDENT DE CANNES

Aujourd'hui, notre alliée l'Angleterre refuse de rendre à nos vaisseaux le salut militaire. La reine Victoria était à Cannes ces jours-ci; une flotte anglaise commandée par son fils le duc d'Edimbourg est venue à quatre encablures de la ville, sans ôter son drapeau à la terre de France. Trois cuirassés français sont venus néanmoins faire à la flotte anglaise le salut réglementaire à coups de canon.

Les Anglais, écrit-on de Cannes à l'*Autour*, n'ont pas répondu à son salut et sont

restés muets comme des sardines. Grande émotion sur les bateaux français. Le commandant du *Richelieu* écrit aux commandants de l'escadrille anglaise pour lui manifester l'étonnement que lui cause un tel procédé, peut-être sans exemple.

Réponse : « Il n'y a pas, sur les bateaux anglais, de canon d'assez petit calibre pour les saluts. »

Rapport a été adressé à l'amiral Aube. Soufflet empêché sans doute.

A l'occasion de cet incident, l'amiral Peyron ayant demandé des explications, le duc d'Edimbourg a fait répondre par le consul anglais de Nice que le vaisseau amiral, l'*Alexandra*, étant en réparations, et l'escadre anglaise ayant dû appareiller à la hâte pour se porter à la rencontre de la reine, il avait été obligé de mettre son pavillon sur le *Dread-Nought*, lequel ne possède point la batterie voulue pour faire les saluts.

Ces explications sont admissibles, mais elles auraient dû être fournies spontanément, au lieu qu'il a fallu les solliciter pour les obtenir.

Quoi qu'il en soit, le public et les journaux anglais sont unanimes à blâmer le duc d'Edimbourg. Tout le monde est d'accord pour trouver que si les navires anglais, pour une raison ou pour une autre, se trouvaient dans l'impossibilité de tirer le canon pour saluer le drapeau français, ils n'auraient pas dû être envoyés à Cannes, et, y étant envoyés, s'ils ne pouvaient pas rendre le salut à l'escadre française qui venait saluer la reine, l'amiral anglais aurait dû charger un officier d'aller expliquer qu'il n'était pas en situation de faire le salut nécessaire.

On ajoute qu'il aurait dû ensuite aller lui-même rendre une visite à l'amiral français pour répondre à l'acte de courtoisie de la France.

Pour nous, la situation n'est pas bonne au Tonkin, d'après la *Lanterne*, qui dit avoir reçu d'Hai-Phong les nouvelles suivantes :

« Nous sommes ici à peu près assiégés, nous écrit notre correspondant. Les pirates

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPFRANC

Les mots lui manquèrent, étouffés par un sanglot si déchirant, qu'il eût touché les pierres; mais la Prussienne, cuirassée dans son armure de jalousie et de haine, était plus dure que le roc. Elle regardait, avec son grand air hautain, sa belle et jeune ennemie, qui se trénaient humiliée, se tordant les mains, vaincue. Elle savourait son triomphe. Puis, enfin, de sa voix métallique, de sa voix des jours de colère, qui fit vibrer les nerfs de Madeleine aux cordes les plus douloureuses :

— Et c'est vous, accentua-t-elle, vous pour qui mon fils m'a quittée; vous, pour qui mon fils m'a reniée; vous pour qui mon fils m'a bravée... vous qui osez venir m'implorer ? Oh ! que vous me connaissez peu; et que je vous trouve naïve et hardie. Moi... vous pardonner ! Mais, vous le voyez : déjà la juste Providence s'unit à ma juste colère. C'est le Dieu vengeur qui a pris ma cause en main. Qu'il frappe, qu'il frappe sur ce que vous avez de plus cher; c'est justice !... Vous avez fait souffrir une mère; à votre tour, souffrez. Votre enfant, le fils de mon fils, dites-vous, afin de m'attendrir.

Est-ce que je le connais, ce fils d'Herbert, qui est le vôtre ? Est-ce que je veux seulement le voir ? Est-ce que je ne frémirais pas de colère en m'entendant appeler mère, grand-mère, par cet enfant qui a dans ses veines tout votre sang à vous, un sang français... Et moi, j'exècre votre nation ! Non, il n'est pas mon petit-fils, cet enfant d'un sang roturier, qui a fait tache sur notre blason.

Madeline l'interrompt. Elle s'était levée frémissante sous l'injure.

— Silence, madame; silence, car je ne pourrais supporter plus longtemps vos outrages. Quoi ! oser lâchement vous attaquer à mon fils, à mon pauvre ange qui va mourir !... Un sang plébéien, dites-vous, coule dans vos veines. Eh bien ! oui, c'est le mien, un sang chaud et puissant, un sang qui vaut le vôtre... Un sang qui frémit sous l'insulte. Ah ! si Dieu me laisse mon fils, je saurai amasser dans son âme la haine contre son aïeule, contre cette femme sans cœur et sans pitié... Non, plutôt, il ne vous connaît pas... Nous vous laisserons... Vous mourrez inconnue, abandonnée de votre petit-fils... du dernier de votre race... Là sera votre torture.

La douairière la regardait avec des éclats sourdains, qui illuminaient ses yeux d'une lueur terrible; ses lèvres étaient décolorées et son visage était devenu couleur de cendres.

Comment, sa belle-fille... la lectrice... Madeleine Méraux... osait la braver, lui rendre coup pour coup ! Quand elle la croyait à terre, humiliée, écrasée, elle se relevait soudainement; et, la tête haute, le regard altier, elle engageait le combat. Il serait terrible ce combat : un duel à mort.

— Ah ! dit-elle, martelant ses mots pour qu'ils cinglassent mieux le jeune et joli visage convulsé par l'indignation, vous apprendrez qu'on ne s'attaque pas impunément à moi. Oh ! ma vengeance, je la trouverai... Oui, oui, c'est entre nous une haine implacable; une haine mortelle, puisque mon fils vous aime. Vous avez triomphé; j'ai été méprisée... mais attendez l'heure de ma vengeance... Elle sonnera, je vous le jure, et de nouveau je maudis votre fils.

Et droite, l'œil en feu, elle défiait sa belle-fille.

Madeline lui readit son regard écrasant, puis fière et hautaine, le pas assuré, relevant la tête, elle s'éloigna du somptueux salon des ancêtres, laissant la douairière seule avec sa haine, sa vengeance et sa longue suite d'aïeux.

Mais, une fois dans son coupé aux vitres closes, la pauvre jeune comtesse tremblante, les yeux cernés, laissa paraître, sur ses traits creusés en une seconde, une expression tellement douloureuse que, peut-être, l'aïeule d'Henri de Jorabourg en eût été remuée. Tous les coups avaient porté; elle pleurait, la fière Madeleine, en

l'avait atteinte en plein cœur. Un mot surtout s'était enfoncé, et rien ne pourrait l'ôter de son âme : « sang français... sang roturier... votre sang à vous ! » Pourquoi était-elle allée supplier l'orgueil et la haine ? La haine est sourde, l'orgueil sans pitié. Ne le savait-elle pas ?

Le coupé s'arrêta. Herbert attendait anxieux.

— Eh ! bien, dit-il tout ému, ma mère a-t-elle pardonné ?

Le feu de la colère avait séché les paupières de la jeune comtesse, elle n'eut pas une larme; mais le cerne bistré qui encadrait ses yeux s'agrandit encore, accusant, par sa teinte d'un bleu noir, la pâleur de ses joues.

— Votre mère est cruelle, fit-elle brièvement; jamais elle ne pardonnera.

Puis, haletante, elle s'élança vers son fils. Il respirait encore d'un souffle court, oppressé; ses yeux vitrés conservaient toujours leur effrayante fixité. Madeleine se pencha sur son Henri, et le considéra douloureusement.

— Pauvre enfant, murmura-t-elle, pauvre cher enfant; tu vas me quitter... tu vas mourir, car la malédiction pèse encore sur ta tête innocente. Ton aïeule t'a maudit de nouveau... et moi j'ai été lâche... je n'ai pas su m'humilier... je n'ai pas su demeurer à genoux...

Elle s'arrêta, saisie d'une idée subite. Quelle soudaine espérance lui venait ? Tout espoir n'était

tiennent la campagne, et par instants nous entendons les coups de canon que les avant-postes tirent sur eux dès qu'ils s'approchent un peu trop près de la ville.

» Plusieurs lignes télégraphiques sont coupées par les bandes qui nous environnent, et il est absolument interdit de sortir de la ville.

» Du reste, les pirates, comme on les appelle, sont excessivement nombreux, et leurs bandes font chaque jour de nouvelles recrues. Un grand nombre d'Annamites que nous avons armés de fusils à tir rapide, les rejoignent, en emportant leurs armes bien entendu.

» Hai-Phong est morne. Tous les travaux sont interrompus, et on s'attend si bien à un cataclysme qu'on fortifie les maisons.

» Nous désespérons de l'avenir de la colonie. »

Les organes officieux s'efforcent au contraire de dissimuler cet état de choses. Il faut croire pourtant que le gouvernement n'est pas absolument rassuré, puisqu'il va envoyer cinq mille hommes au Tonkin.

LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD-DOUDEAUVILLE

M. le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, qui vient de mourir en sa villa, à Cannes, avait une fortune royale, qu'il dépensait royalement. La société parisienne n'oubliera pas de longtemps le luxe et l'élégance de l'hôtel de la rue de Varenne et les splendides réceptions qu'il y donnait. Il avait fait bâtir, près de Vendôme (Loir-et-Cher), le château de la Gaudinière, une merveille d'art et de magnificence, entouré d'un parc immense. Les écuries peuvent contenir plus de cent cinquante chevaux.

C'est là qu'il passait l'été et l'automne, conviant ses parents et ses amis à des chasses à tir et à courre. Dans les dernières années de l'Empire, il aimait à étaler son faste dans la contrée.

Le préfet, étonné de le voir parcourir la campagne, escorté de gardes à cheval et de cinquante musiciens également à cheval, soumit le cas à la Cour Impériale en demandant s'il ne devait pas empêcher tout cet étalage.

L'Empereur lui fit répondre que les riches avaient bien raison de dépenser leur fortune comme bon leur semblait.

La mort de son dernier fils, enlevé à l'âge de 20 ans, au retour d'un voyage en Afrique, mit fin à cette existence de grand seigneur. Depuis, le duc de Doudeauville ne voulut plus vivre que dans le souvenir de ses chers morts; l'année dernière, il faisait cadeau de ses plus beaux équipages à son neveu, le comte Charles. A sa villa de Cannes, il menait la vie d'un malade et de mélancolique; mais il était toujours admirablement simple, bon et charitable pour les pauvres.

Très grand de taille, il était devenu énorme. On le voyait tous les jours se promener dans une petite voiture traînée par quatre poneys, qu'il conduisait lui-même à fond de train, avec une dextérité sans pareille.

donc pas perdu? Si l'aïeule avait été inflexible, le Dieu du ciel ne serait pas sans miséricorde. Les appuis terrestres lui manquaient, et voilà qu'elle se souvenait de la Puissance souveraine. Alors, d'un grand élan, Madeleine vint tomber à deux genoux devant un Christ espagnol en ivoire sculpté avec des gouttelettes de sang en rubis, un objet d'art accueilli dans la chambre élégante, non parce qu'il représentait le divin crucifié, mais parce que cette pièce artistique eût fait honneur aux plus riches collections.

Elle s'était prosternée presque la face contre terre; car, dans sa douleur, la créature suppliante cherche la posture la plus humble. Le désespoir l'avait conduite à Dieu, à ce Dieu couronné d'épines, que si souvent oublie les heureux de ce monde. Mais on vient à lui quand le cœur agonise, on vient à lui quand les aspérités de la vie ont ensanglanté; et l'on joint et l'on tend les mains vers les mains divines, d'où découle un ruisseau de sang, et on l'implore, ce fils de Dieu, qui a voulu souffrir le martyre pour consoler les malheureux.

Madeline était abîmée dans sa douleur; des mots s'échappaient de ses lèvres, entrecoupés, ardents; et dans ses yeux, levés vers la sainte image, elle avait des rayons traversant ses larmes.

— O Christ, disait-elle, vous, vous aurez pitié, vous aviez une mère au pied de votre croix, une

La ville de Clermont a été lundi soir le théâtre d'un drame dont toutes les péripéties ne sont pas encore parfaitement connues.

M. Lamy, vétérinaire en premier au 16^e d'artillerie, s'est suicidé dans l'appartement qu'il habitait, 44, rue Centrale, et sa femme est également décédée sans qu'on sache encore si sa mort est accidentelle ou bien si elle résulte d'un suicide ou d'un attentat.

M. Lamy, qui était malade depuis longtemps, avait subi dernièrement une opération fort douloureuse. De son côté, M^{me} Lamy était souffrante depuis quelques jours.

Vers six heures, d'après le récit fait par un officier au commissaire de police, M. Lamy, qui était au lit, sonna, comme il avait l'habitude de le faire. Ne voyant pas sa femme accourir à son appel, il fut pris d'inquiétude et se leva: il se dirigea vers la chambre de M^{me} Lamy et, après y être entré, la trouva morte. C'est alors que, fou de désespoir, il se brûla la cervelle.

M^{me} Lamy est morte à la suite d'une violente hémorragie produite on ne sait encore comment. On n'a trouvé jusqu'ici sur son cadavre aucune trace de violence.

Trois coups de revolver ont été tirés et le cadavre de M. Lamy ne porte que les traces de deux balles. On ne sait encore ce qu'a pu devenir la troisième.

Des témoins disent que M^{me} Lamy n'avait pas trouvé à Clermont l'accueil qu'elle y attendait et que son désappointement pourrait l'avoir poussée au suicide.

Quoi qu'il en soit, l'autopsie du cadavre de M^{me} Lamy a été ordonnée.

UN AVERTISSEMENT

M. Baffier, le sculpteur bien connu, qui avait frappé M. Germain Casse d'un coup de canne à épée, vient de comparaitre devant le jury de la Seine.

M. Baffier était un de ces naïfs qui avaient pris pour argent comptant les promesses de M. Germain Casse et de ses confrères en radicalisme, lesquels assurent au peuple qu'ils lui donneraient plus de beurre que pain, mais ont soin de conserver par devers eux « l'assiette au beurre. »

M. Baffier, désillusionné, a été d'autant plus furieux qu'il avait été plus confiant; il l'a d'ailleurs suffisamment démontré.

Son attitude, devant le jury, n'est pas celle d'un homme repentant, beaucoup s'en faut.

« Si j'ai tiré sur M. Germain Casse, dit-il, j'ai voulu accomplir un acte de justice. Je ne connaissais pas l'homme, mais j'ai visé le politicien. »

— Vous faites demander M. Germain Casse, dit M. le président, on vous appelle; vous le trouvez avec un solliciteur que vous écarterez, et vous frappez M. Germain Casse avec votre poignard.

— Mon dessein était bien de le tuer; je voulais faire justice d'un traître.

— Vous lui avez dit que vous ne lui en vouliez pas comme homme, mais seulement comme député; avez-vous des regrets de ce que vous avez fait?

— Aucun.
— Avez-vous quelque chose à ajouter?
— Rien du tout.

Malgré cette attitude, M. Baffier est acquitté par le jury, sur toutes les questions, après une délibération de quelques minutes.

M. Baffier est surtout un naïf. Pour s'être laissé tourner la tête par M. Germain Casse, il fallait qu'il ne l'eût pas très solide. M. Casse, député de Paris, est bien un peu encombrant, mais ce n'est pas un obstacle tellement énorme que par un crime seul on puisse avoir raison de sa résistance.

Nous comprenons qu'il ait éprouvé quelque déception, croyant faire élire un redresseur de torts, d'être obligé de s'avouer que son homme était un bourgeois routinier, mangeant tranquillement ses revenus et s'accommodant fort bien des abus dont ce pauvre bas monde est semé.

Evidemment, ce Baffier était intéressant et le jury débonnaire a eu raison de ne pas l'avoir envoyé pourrir au bagnon pour s'être cru un justicier, mais il ne faudrait pas que les manuels d'enseignement civique se croient obligés, parce que le jury a acquitté Baffier, d'offrir Baffier en exemple.

Que deviendrait l'humanité si tous les Baffiers, c'est-à-dire tous les naïfs, tous les déçus, tous les sincères, se mélaient de vouloir massacrer tous les Casse, c'est-à-dire tous les satisfaits, tous les engraisés, tous les roublards? Le Parlement serait notamment transformé en un champ clos où le poignard des mandants trompés dans leur confiance aurait fort à travailler s'il devait trouver tous les ventres des mandataires infidèles.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 avril.

Les dispositions de la spéculation laissent à désirer, on a fléchi: 3 0/0, 80.71; 4 1/2 0/0, 109.50.

Le Crédit Foncier est très recherché à 1,368. Hier a eu lieu l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1886 et fixé le dividende à 60 fr. par action.

Le 14 avril s'ouvrira la souscription publique aux 52,537 obligations des chemins de fer départementaux. Prix d'émission 357.50, intérêt de 4.85 0/0 garanti par l'Etat. Le remboursement de ces obligations à 500 francs et le paiement des coupons se feront au Crédit Foncier.

La Société Générale est bien tenue à 463.

Demands suivies d'obligations de la compagnie française des Moulins à vapeur du Havre et d'Anvers au siège social, 108, rue Saint-Honoré. Les titres émis à 285 francs rapportent 15 francs par an et sont remboursables à 500.

L'assemblée générale annuelle de la société des Dépôts et Comptes courants a eu lieu hier. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1886 et fixé le dividende de cet exercice à 15 fr. par action.

La compagnie l'Urbaine vient de rendre un véritable service à l'assurance en innovant un contrat qui complète les anciens en cas de maladie ou d'incapacité définitive de l'assuré. Son nom suffit à le définir parfaitement c'est l'Assurance complémentaire.

Cette intelligente initiative mérite toute la faveur du public. Elle s'impose spécialement à l'attention des artistes, peintres, sculpteurs, chanteurs, dont l'avenir peut être brisé par la perte de la vue ou de la voix.

Nos chemins de fer sont fermes, sans cependant s'écarter beaucoup des cours précédents.

LA CASERNE

(Suite et fin.)

Au pied de ces grands de la terre
Fourmille l'humble caporal,
Bedeau de l'ordre militaire;
Un tambour marche son égal.

— Ah! cher ami, toi qui préfères,
Moins héroïque, mais moins fou,

Aux nobles labeurs de Nanjères
Le doux repos de notre Anjou,
Te rappelles-tu la corvée

Et l'air bourru du caporal?

« Cette cuisine est bien lavée!

Tâchez de bslayer moins mal.

Que faisiez-vous donc, animal,

Chez vous, avant votre arrivée?

— Je... j'expliquais tel auteur grec...

— Hein; vous moquez-vous? Prenez garde,

Et manœuvrez-moi ferme et sec;

Où gare!... Enfin ça vous regarde!

Lors, pleins de peur et de dégoût,

Sous l'œil du caporal de garde,
Nous balayions l'immonde égout.

Plus de corvée? — A la cantine!

Unique Eden du régiment,

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Les pèlerinages du Jeudi-Saint n'ont pas été favorisés cette année par le beau temps. Le ciel a été gris toute la journée, le vent était glacial et la pluie semblait toujours menaçante; aussi les promeneurs n'ont-ils pas été aussi nombreux que les années précédentes, et les fraîches toilettes printanières, l'honneur et la gloire des jeunes ouvrières et des maisons de confection, n'ont-elles pu être exhibées. Espérons que le temps sera plus clément le jour de Pâques et que les fourrures et les manteaux disparaîtront tout à fait jusqu'à l'hiver prochain.

Mais s'il y a eu moins d'expositions mondaines, le sentiment chrétien y a gagné: les fidèles ont toujours été nombreux en adoration au pied des repositaires, priant dans le recueillement le plus complet et le plus édifiant.

Dans toutes nos églises, comme dans chaque chapelle, les autels spéciaux dressés pour recevoir le Dieu de l'Eucharistie étaient ornés avec autant de richesse que de bon goût et d'élégance.

Suivant l'usage, les magasins de Saumur avaient pris hier leurs grands airs de fête. Toutes les richesses qu'ils contiennent et qui ne voient le jour qu'assez rarement étaient tirées des vitrines et des tiroirs et étalées sous les regards des passants.

Pour les articles de fantaisie, c'est toujours la maison Javard qui l'emporte et se distingue par la grande variété des objets de toutes sortes, leur fraîcheur et leur bon goût exceptionnels.

En nouveautés, chaque maison a son cachet particulier, et les dames semblaient indécises entre les magasins du Printemps, place Saint-Pierre, de la Ville de Saumur, rue Saint-Jean, des Fabriques de France, rue d'Orléans, et de la maison Gagnier, place de la Bilange. Nous comprenons l'embaras des dames avec un choix si varié de jolis tissus et de confections aussi élégantes.

En mercerie et coiffures de dames, la Glaneuse, rue Saint-Jean, soutient toujours la réputation exceptionnelle que son habile propriétaire, M. Sabatier, a su lui acquérir. Ses fleurs et ses articles de modes avaient le privilège d'attirer tous les regards, et les dames se promettaient de venir la lendemain dévaliser le magasin.

L'Abeille, rue Saint-Jean, et la maison Emery, rue du Puits-Neuf ne le cèdent point en nombre, fraîcheur et dernière élégance. Si les promeneuses sont fidèles aux promesses qu'elles se faisaient, toutes ces maisons devront renouveler promptement leurs beaux types de coiffures. Quels regards de convoitises sur tous ces étalages!!!

Tous les autres magasins étaient également brillamment illuminés et donnaient à nos rues un aspect inaccoutumé. Malheureusement, d'assez bonne heure l'incertitude du temps a fait retirer la foule qui cir-

Seule au monde elle offre vraiment

Cette égalité d'origine

Qui fuit même l'enterrement

Et que tout gueux en vain ramène,

De Spartacus aux pétroleurs:

Un saint y hante des voleurs;

L'algèbre y voit la poésie;

Un Veillot coudoie un Renan;

Un duc s'assied près d'un manant

Et trinque avec la bourgeoisie.

Nos bons aïeux rimaient gaiement

Entre leur broc et leur chauffeuse;

Notre muse, aujourd'hui pleureuse,

Se guérit vite au régiment.

Ah! quel joyeux peintre flamand

Nous rendra ce demi-jour terne

De la cantine, ces fumeurs,

Ces gais propos, ces fronts en berne,

Ces bons vivants ou ces dormeurs!

Tel y goûte un plaisir sans peine,

Dont les vers pleuraient autrefois,

Les amours brisés, les cœurs froids,

La douleur grotesque et malsaine.

Toujours, ah! revenons toujours

A la vieille gaîté française:

Des froids Saxons, des Germains lourds,

La gravité n'est que malaise!

Peindrons-nous de noires couleurs

(A suivre.)

culait dans toute la ville d'une paroisse à l'autre.

PASSAGE DE TROUPES

Un détachement du 135^e régiment d'infanterie, — 5 officiers, 138 hommes, 2 chevaux, — allant d'Angers à Fontevault, logera à Saumur le samedi 16 avril.

Le mardi 19, 1 officier et 46 hommes, allant de Fontevault à Angers, logeront également à Saumur.

Ces hommes seront logés hameaux de Beaulieu et du Petit-Puy.

LES VACANCES

Vivent les vacances !

Les gares de chemins de fer sont encombrées de petits potaches qui débarquent et sautent dans les bras de leurs familles ou de leurs « pondants ». (Prononcez correspondants.)

Les pioupious de toutes couleurs affluent également, sans armes et la musette en bandoulière.

L'heure des vacances doit également sonner d'ici quelques jours pour... les gougeons.

Le 15 avril la pêche ferme.

Les rentiers paisibles se promèneront les bras ballants, réduits à contempler le fleuve qui coule et les petits poissons qui frétilent ironiquement sur les bords.

Le 16 juin seulement, ils pourront recommencer à tremper du fil dans l'eau.

Le *New-York Herald* annonce un cyclone qui atteindra les côtes de France entre le 7 et le 8 avril.

QUÊTE POUR LE SEMINAIRE

Le dimanche de Pâques, la quête sera faite en faveur du Séminaire, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, aux offices du matin et du soir. Cette quête tient le premier rang parmi celles qui sollicitent, à l'église, la générosité des fidèles. En donnant largement pour le Séminaire, ils savent que leur aumône atteint directement la plus haute des œuvres qui puissent être proposées à leur foi et à leur piété.

ANGERS.

La Fête des Fleurs. — Comme cela a été déjà annoncé, la Fête des Fleurs sera divisée en deux parties : le *Cortège* et le *Concert* dont le titre sera les vieilles chansons françaises élevant un tribunal terrestre.

Les vieilles chansons, au nombre de six, seront :

Le Roi Dagobert, — *La Lisette de Béranger*, — *La Mère Michel*, — *Fanfan la Tulipe*, — *Cadet-Roussel*, — *Au Clair de la Lune*.

Les trois premières sont en bonne voie d'organisation et nous informons les jeunes gens et jeunes filles qui voudraient faire partie des trois dernières, qu'ils pourront se faire inscrire chez M. Bouvet, président, qui tiendra à leur disposition la musique et les paroles de ces trois vieilles chansons. Voici, du reste, la composition de ces trois groupes : *Fanfan la Tulipe*, Gardes français.

ses. — *Cadet-Roussel*, Incroyables. — *Au Clair de la Lune*, Pierrots, Arlequins, Colombes.

Une répétition générale en musique aura lieu aux jours et heures ultérieurement indiqués.

Mort de M^{me} Montrieux. — Nous apprenons la mort de M^{me} veuve Montrieux, belle-mère de notre honorable sénateur M. Blavier. Quoique sa santé fût devenue très délicate avec les infirmités qu'amène l'âge, rien ne faisait prévoir une fin si prochaine. Elle s'est éteinte doucement, mercredi soir, entourée de ses enfants et de ses petits-enfants.

Mort subite. — M. Chabrun, employé aux hypothèques à Angers, s'étant subitement senti indisposé en arrivant à son bureau, s'est fait reconduire chez lui rue de l'Espine où il est mort en arrivant.

THOUARCE. — Le jeudi 31 mars, le père Menais, Pierre, âgé de 72 ans, était au cimetière de Thouarce. Ce vieillard arrachait de l'herbe sur la tombe de sa fille et se préparait à l'orner de fleurs pour le dimanche des Rameaux. Tout à coup, il tomba frappé d'apoplexie. Transporté à son domicile, il est mort deux heures après sans avoir repris connaissance.

POITIERS.

Trois cents permissionnaires sur huit cents, appartenant au 3^e régiment d'infanterie de marine, sont arrivés dimanche dernier à Poitiers et sur divers points du département, pour passer une quinzaine de jours dans leur famille.

Cette permission extraordinaire — dont les troupiers ne se plaindront pas — a été accordée par suite d'une épidémie de rougeole qui sévit avec beaucoup d'intensité à Rochefort.

Beaucoup de militaires du 3^e régiment ayant été atteints par l'épidémie — on parle de 6 à 700 malades — l'amiral Aube, ministre de la marine, a pensé qu'une réduction de 50 pour cent sur l'effectif, pendant une quinzaine de jours, paralyserait les effets de la maladie.

Le prix du pain

Il semble que ce soit un mot d'ordre : le prix du pain est élevé partout, à Saumur comme à Nantes, Lyon, Poitiers etc., etc.

Les feuilles libre-échangistes qui annoncent complaisamment cette nouvelle sont obligées de reconnaître que le prix du blé n'a presque pas haussé. Sur quoi donc repose la décision prise ? Si l'on a voulu seconder ainsi, aux dépens du consommateur, la campagne contre le relèvement des tarifs douaniers, c'est une maladresse, puisqu'il est prouvé que le prix du pain n'était pas exactement corrélatif à celui du blé. En outre, la boulangerie semble n'avoir pas réfléchi à la conclusion logique que sa conduite pouvait fournir aux partisans de la taxe sur le pain.

Nous trouvons sur cette question, dans

l'*Union libérale* de Tours, qui ne peut être suspecte, l'article suivant :

« Dans beaucoup de villes du centre, la taxe officielle du pain a été augmentée. Cette hausse inopportune n'est évidemment pas due, comme on pourrait le supposer, au vote du droit de cinq francs sur les céréales, puisqu'au moment où le mouvement de hausse s'est fait sentir, cette loi n'était pas définitivement adoptée par le Parlement, car il lui manquait la sanction du vote sénatorial.

« Quelques spéculateurs, qui tiennent le marché dans leurs mains, profitant de l'animation de ces marchés pour les achats, ont fait hausser les farines de trois francs. Il s'en est suivi fatalement une augmentation du prix du pain en beaucoup d'endroits, car la taxe officielle dressée par les municipalités étant basée sur le cours des farines; ces municipalités ont suivi le mouvement pour l'établissement de leurs taxes et, par la loi même, ont été forcées d'augmenter le prix du pain.

« Dans plusieurs villes, le prix officiel a été augmenté il y a huit jours et cette dernière taxe a été maintenue après le dernier marché.

« A Orléans, la taxe, qui avait été supprimée, vient d'être rétablie par mesure de prudence, car certains boulangers ne seraient pas fâchés de suivre les spéculateurs et de faire monter le prix du pain dans leur intérêt personnel au détriment de l'intérêt général.

« Cette hausse n'est donc que momentanée et les farines de l'intérieur, non grevées du droit de cinq francs, pourront lutter contre les farines de l'extérieur et, le marché reprenant son cours habituel, le pain retombera à son premier prix.

« Si une hausse exagérée se produisait dans quelques villes de notre département, les municipalités n'auraient qu'une mesure à prendre pour enrayer le mouvement : ce serait de rétablir la taxe officielle. Personne, pas même les boulangers, n'auraient le droit de s'en plaindre. »

L'Union libérale a raison.

En attendant l'établissement de boulangeries coopératives, les municipalités peuvent mettre un frein à la spéculation de la meunerie et de la boulangerie. Tous les consommateurs seront unanimes à requérir leur autorité.

ÉPURATION DU NOTARIAT

Le ministre de la justice, sur le rapport du préfet actuel de la Vendée et de son prédécesseur, refuse de faire approuver par le Président de la République la nomination de M. René Baudin comme successeur de M. Jousse, notaire aux Essarts (Vendée). Le motif invoqué est que M. Baudin est « un politique militant dangereux pour la République. »

Le grand grief est que M. Baudin a posé, dans une réunion publique, au conseiller général Deshayes, l'omnipotent démocrate de l'endroit, l'indiscrète question qui suit :

« Vous qui vous dites partisan du service militaire obligatoire pour tous, comment

avez-vous fait pour en dispenser votre fils ? »

Voilà pourquoi M. Baudin ne sera pas notaire.

Où en sommes-nous donc ?

LE 1^{er} AVRIL A VENDÔME

Non, jamais Vendôme n'oubliera la date du 1^{er} avril 1887, jamais cette paisible sous-préfecture de Loir-et-Cher ne pourra se faire à l'idée d'avoir subi la mystification dont elle vient d'être victime.

Vendredi, au matin, le tambour de ville reçut une lettre paraissant émaner d'une maison sérieuse du Mans. Cette lettre indiquait que dans l'après-midi passerait à Vendôme, par des routes indiquées, une machine mystérieuse et formidable. Le tambour de ville était prié d'avertir qui de droit, afin qu'aucun accident ne survint sur le passage du véhicule.

Ce fut comme une traînée de poudre et, en quelques instants, la ville de Vendôme apprenait le passage au milieu d'elle d'une pièce mécanique inconnue jusqu'à ce jour.

Les commentaires marchaient bon train. L'objet mystérieux était-il dû par la vapeur, l'air comprimé ou l'électricité ? Avait-on enfin trouvé le moyen de se servir de cette immense force naturelle et de la transformer au plus grand avantage du monde moderne ?

Quelle révolution industrielle, commerciale et politique allait sortir de là ? Et puis, cette machine fantastique était donc dangereuse ? Les plus grandes précautions devaient être prises pour éviter un malheur ! Qu'était-ce donc, mon Dieu ? Cette interrogation, à laquelle personne ne pouvait répondre, faisait courir un petit frisson de terreur, qui n'était pas sans charme, sous l'épiderme des jolies Vendômoises et autres.

Toutes les autorités, averties, faisaient prendre des mesures d'ordre et l'on attendit anxieusement.

La population était massée sur les points principaux du parcours, et la curiosité arrivait à son paroxysme, lorsqu'un coup de sifflet strident se fit entendre... Tous les Vendômois et toutes les Vendômoises s'écrièrent d'une seule voix : la voilà ! la voilà !... Au grand désappointement des habitants, ce n'était que le train venant de Paris et se dirigeant sur Tours. Il fallait encore attendre. On attendit longtemps et rien n'arriva. A la nuit tombante, il fallut évacuer les routes et rentrer chacun chez soi.

Une sourde fureur a rempli le cœur, naturellement bon, des habitants de Vendôme. Et le fumiste manceau, qui s'est ainsi joué de toute une honnête population, passerait un mauvais quart d'heure s'il s'avisait de se vanter de son équipée dans la patrie de Ronsard.

L'Union des Propriétaires de Nice, dont le siège social est à Nice, 9, place de l'Hôpital, et le dépôt de ses produits à Paris, 10, avenue de l'Opéra, nous prie d'informer les amateurs d'Huile d'Olive supérieure, qu'elle vient de mettre en dépôt, à l'*Epicier Centrale de Saumur*, des bonbonnes de 5 et 10 kilos (scellées au départ comme garantie d'authenticité) qui y seront vendues sans augmentation de prix.

Salons de Modes

M^{me} RICHARD a l'honneur de prévenir sa Clientèle et les Dames de Saumur, qu'elle arrive de Paris avec un grand choix de **Chapeaux, pour Dames, Fillettes et Enfants**, sortant des premières Maisons de Modes et à des prix très avantageux.

Le **ROBOUYEAU-LAFFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : *Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme*.

— Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le **ROB BOUYEAU-LAFFECTEUR** est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : *Ulcères, Tumeurs, Gommès, Exostoses*, ainsi que le *Lymphatisme, la Scrofule* et la *Tuberculose*.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm^{ie}, 102, r. Richelieu, Succ^{or} de BOUYEAU-LAFFECTEUR.

BOURSE DE PARIS

DU 7 AVRIL 1887.	
Rente 3 0/0.	80 70
Rente 3 0/0 amortissable.	84 15
Rente 4 1/2.	104 20
Rente 4 1/2 (nouvelle).	109 55
Obligations du Trésor.	510 20

ANDRÉ GODARD.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

La marche féconde en sueurs
Ou l'automatique exercice ?
Il n'est âme à ce point novice
Qui ne l'ait rencontré souvent
Toujours maudit par ses victimes
— Conscrit, guénon ou chien savant —
A le détester unanimes.
O calmes langueurs du hamac,
Nous vous évoquions dans l'ivresse
Qui suit l'accablement du sac.

« Idéaliser la paresse ! »
S'écria quelque vieux Caton ;
Des profondeurs de sa chauffeuse,
Apôtre en bonnet de coton
De l'antiquité valeureuse.
— Eh ! le beau mérite, parbleu !
D'admirer César, près du feu.

César ici n'a point affaire,
Dira-t-on. Car, sur cette terre,
Peuple, homme ou loi, tout a son tour :
Ramenez Bonaparte au jour,
Il ne comprendra plus la guerre.
Kléber et ses gros bataillons
Ne sont plus du tout à la mode.
Le meurtre change de méthode
Et varie avec les saisons,
Comme nos jeux et nos costumes,

Nos gouvernements et nos coutumes,
Nos goûts et nos opinions.
Donc, nos stratégestes, les mêmes
Qui dédaignaient tant autrefois
Les Chouans et les Iroquois,
Suivent à présent leurs systèmes,
Tireurs embusqués sous les bois.
Les grands progrès égalitaires
(A genoux ! Adorez bien bas !)
Nous ayant tous faits militaires,
On peut voir, tranquilles notaires,
Rimeurs fous, graves avocats,
Penseurs épris d'*Idées-images*,
Tout ce que Lhomond a nourri,
Tous au guet, sondant les feuillages,
Et sous leur pacifique abri,
Métamorphosés en sauvages.

Hors du quartier tout paraît beau ;
— Le Réel est si loin du Rêve ! —
La baïonnette devient glaive ;
« Ah ! vous servez sous le drapeau ? »
Entendez là qu'à chaque aurore,
On se disloque, et l'on subit
Maint affront qu'il faut qu'on dévore ;
On balaie, on sue, on fourbit.
Mais, comme en la plus morne cage
Un rayon d'or éveille un chant,
Parfois, quelque tableau touchant

Redresse en nous l'ancien courage.
C'est un vieil officier qui part
Pleurant sa carrière finie :
Un sergent explique à l'écart
Qu'au plateau de Montbelliard
Il commandait la compagnie.
— L'humble capote qu'ennoblit
Un cœur fier, l'acier des cuirasses
Gardent l'orgueil des vieilles races,
Vierge encor, quand tout s'avilit.
Ton sang est jenne encore, ô France !
Après les sinistres combats ;
Quand sonnera la délivrance,
Nos cœurs ne te failliront pas.

Mais aujourd'hui, courbés sur l'âtre,
Évoquons les midis vermeils,
Quand la route sèche et grisâtre
Fuyait torride ; — et les sommeils
Trop courts dans des granges lointaines,
Où sur la paille, par dizaines,
On tombait poudreux et brunis.
Et rappelons-nous bien sans cesse
Ces mois pénibles, mais bénis
Et les plus chers à ma jeunesse,
Puisqu'ils nous ont rendus amis.

Etudes de M^e G. GOBEAU-BRISNONIÈRE et de M^e ETIENNEZ, avoués à Nantes, de M^e LE BARON, notaire à Saumur, et de M^e VIAUD-GRAND-MARAIS, notaire à Nantes.

VENTE

PAR LICITATION

Le lundi 16 mai 1887, à une heure,

En l'étude de M^e LE BARON, de

QUATRE BELLES FERMES

Sises près Saumur, communes de Vivy, Neuillé, Allouines et Saint-Lambert-des-Levés, savoir :

1^o La Ferme de la

PETITE-ROCHE

Mise à prix..... 32,000 fr.

2^o La Ferme du

TERTRE

Mise à prix... 30,000 fr.

3^o La Ferme des

PIRONNIÈRES

Mise à prix..... 28,000 fr.

4^o La Ferme du

GRAND-HÉRAULL

Mise à prix..... 28,000 fr.

Pour insertion sommaire :

G. Goëau-Brissonnière,

avoué.

Pour plus amples renseignements, s'adresser auxdits avoués et notaires.

Etude de M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 17 avril, à une heure,

En l'étude de M^e BRAC.

I.

MAISON, à Saumur, rue de l'Église-Neuve, 18.

II.

PROPRIÉTÉ, au Bois-Brard, commune de Saint-Florent, comprenant : 2 maisons se tenant, avec jardin clos de murs, le tout contenant 8 ares 25 centiares.

III.

15 ARES ENVIRON DE VIGNE, au Clos-Bonnet, avec grotte en bon état et bassin.

Appartenant à M^{me} JAHAN et à son fils.

Voir les affiches.

S'adresser sur les lieux pour visiter.

A LOUER

DE SUITE

BELLE MAISON

Avec Jardin,

Précédemment occupée par la banque Liénard.

S'adresser à M. LANGLOIS, rue du Portail-Louis, à Saumur. (246)

Etudes de M^e CHAPIN et BOURRON, notaires à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En la salle de la mairie de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, canton de Chemillé (Maine-et-Loire),

Le dimanche 1^{er} mai 1887, à une heure de relevée,

Par le ministère de M^e DABURON et BOURRON, notaires à Angers, ledit M^e DABURON commis à la vacance de l'étude de M^e CHAPIN, décédé, notaire à Angers,

LES DOMAINES

CI-APRÈS,

Situés sur la commune de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde.

§ 1^{er}. Le domaine de la Penollière, divisé en deux exploitations, contenant ensemble..... 80 96 32

§ 2^e. Le domaine des Hayes, contenant..... 28 77 40

§ 3^e. Le domaine de Saint-René, contenant..... 28 13 50

§ 4^e. Le domaine des Lantrais, divisé en deux exploitations, contenant ensemble..... 38 67 60

§ 5^e. Le Pré-du-Pâtis-Froid, détaché du domaine des Lantrais, contenant..... 1 16 »

§ 6^e. Et le domaine des Hour, divisé en deux exploitations, contenant ensemble..... 72 88 70

Total de la contenance..... 250 59 52

Tous ces domaines sont bien cultivés et en excellent rapport.

S'adresser, pour visiter, aux fermiers ;

Et, pour tous renseignements, à M. CRUPIN, maire de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, ou à M^e DABURON, notaire à Angers, dépositaire des titres de propriété, ou à M^e BOURRON, notaire en la même ville, ledit M^e DABURON commis à la vacance de l'étude de M^e CHAPIN, décédé, notaire à Angers. (247)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

Ensemble ou par lots,

UNE

Belle Propriété

DE RAPPORT & D'AGRÈMENT

Située à Panvigne, commune de Villebœvier,

Comprenant : une maison d'habitation, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une ferme, le tout contenant 9 hectares 50 ares environ.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Occupée par la Conservation des Hypothèques, 10, rue Cendrière,

Composée de : cuisine, office, salle à manger, galerie vitrée à côté, salon ; Premier étage, cinq pièces à feu, cabinets de toilette, lieux à l'anglaise, chambres de domestiques, grenier ; Remise et écurie à deux chevaux.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, 12, rue Cendrière. (159)

A LOUER

Pour le 1^{er} janvier 1888,

BELLE MAISON

Située à Bagneux, rue de la Pierre-Couverte, ancienne cure de Bagneux.

S'adresser à M^{me} FONTENEAU, propriétaire à Bagneux, ou à M^e GAUTIER, notaire. (187)

A LOUER pour la Saint-Jean 1887,

une MAISON, rue d'Alsace, avec jardin, écurie et remise.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire. On louera à bail ou à l'année.

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n^o 14.

S'adresser, pour traiter, à M. LOISELLEUR-BELANGER, ou à M^e GAUTIER, notaire. (169)

MAISON A LOUER

64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGUIGNON, rue Saint-Nicolas. (160)

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame, Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Magasin de Lingerie Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

Rue Saint-Jean, n^{os} 51 et 53

MODES

ON DEMANDE une apprentie pour les Modes.

Conditions avantageuses.

ON DEMANDE un apprenti pour Bonneterie, Mercerie. Maison P. FOUCHER. (248)

Presque pour rien !

Nous envoyons à tout le monde, aussi longtemps que le stock n'est pas épuisé, un magnifique service de table en argent imité, d'une blancheur inaltérable et inusable au prix de 25 fr., franco dans toute la France.

6 couteaux avec excellentes lames en acier. 12 (6 cuillers et 6 fourchettes). 24 (12 cuillers à café et 12 cuillers à moka). 12 (6 coquetiers magnifiques et 6 cuillers à œufs).

6 (porte-couteaux). 2 (1 louche et 1 cuillère à lait). 2 (1 sucrier et 1 théière). 2 candélabres de salon d'un bel effet.

66 pièces. — Ces 66 pièces, dont la valeur était de 100 fr. précédemment, pour seulement 20 fr. — Si la marchandise ne convenait pas, l'argent serait retourné de suite ; toute commande peut donc être faite en confiance. — Poudre à nettoyer, 25 cent. le paquet ; envoi contre remboursement ou au comptant. Adresser les commandes à la

Maison universelle d'exportation de S. Klekner à Vienne, Hernalis 93.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torsées ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 375 fr. net. 6 chaises, au choix... 440 fr. net. La même avec buffet grande taille.....

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 06	6 53	8 31	»	1 39	4 16
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13
Nantillyhalte.	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32
Brézé s.-Cyr.	»	7 17	9 02	11 »	»	4 39
Montreuil (a.)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52
— (dép.)	»	2 36	7 33	11 24	2 09	4 58
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23
Loudun	»	8 10	»	3 16	»	5 33
Poitiers	»	16 33	»	10 40	»	12 12

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	6 53	»	4 16	»	8 34
Saumur (état)	6 50	8 31	4 13	»	8 30
Nantilly	7 03	8 37	4 26	»	8 43
Montreuil (a.)	7 29	9 19	4 52	»	9 08
— (dép.)	»	7 34	9 29	5 »	9 23
le Vaudelnay.	7 45	9 40	5 11	5 17	10 11
Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22
Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42
Vivy	8 10	12 09	»	3 18	5 54
Bion	8 19	12 18	»	3 27	6 03
Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14
Noyani-Méon.	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38
Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45

LIGNE D'ORLÉANS						
SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Direct. soir
Saumur	3 03	6 55	9 12	1 13	3 31	7 14
St-Martin	»	7 08	9 26	1 25	»	7 27
St-Clément	»	7 15	9 33	1 35	»	7 34
Les Rosiers	»	7 29	9 41	1 38	»	7 41
La Ménitrie	3 31	7 35	9 52	1 48	3 54	7 50
Angers	3 58	8 23	10 41	2 20	4 19	8 34

SAUMUR — BOURGUEIL						
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir
Poitiers	»	5 50	»	»	12 50	6 15
Loudun	»	8 42	»	»	3 56	9 11
Thouars	6 10	»	12 40	1 30	4 24	12 10
Montreuil (a.)	6 43	9 31	12 59	2 03	4 53	12 28
— (dép.)	»	6 57	9 45	1 »	2 23	12 31
Brézé s.-Cyr.	7 18	10 08	»	2 38	5 17	10 09
Varr.-Chacé	7 27	10 22	»	2 46	5 24	10 17
Nantillyhalte.	7 34	10 29	»	2 51	5 29	10 22
Saumur (état)	7 45	10 42	»	3 02	5 38	10 30
Saumur (orl.)	7 47	»	1 28	3 01	5 40	10 58

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir
Doué	6 22	8 57	11 54	1 37	8 11
Baugé-l-Ver	6 28	9 07	12 16	1 44	8 20
le Vaudelnay	6 31	9 16	12 24	1 51	8 30
Montreuil (a.)	6 44	9 26	12 48	2 01	8 40
— (dép.)	»	6 57	9 45	1 »	2 23
Nantilly	7 34	10 29	»	2 51	»
Saumur (état)	7 45	10 42	»	3 02	»
Saumur (orl.)	7 47	»	1 28	3 01	10 58

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir
Chât.-d-Loir	10 24	12 09	1 52	6 34	12 33
Noyani-Méon.	11 27	12 57	3 10	7 38	1 23
Vernantes	11 49	»	3 39	8 »	»
Blou	»	12 »	»	8 11	»
Vivy	12 10	»	4 »	8 20	»
Saumur (orl.)	12 22	1 35	4 11	8 30	2 01

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS						
STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 27	8 22	9 37	12 48	4 34	6 56
Varennes	»	8 35	9 48	1 01	4 48	7 09
Port-Boulet	3 52	8 45	9 57	1 12	4 59	7 23
La Chapelle	»	9 »	»			